



PROTOCOLE INCARVILLE

COMMUNIQUÉ :

Dans le cadre du suivi du protocole d'Incarville, **FO Justice** avait de nouveau interpellé la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire lors du dernier Comité de suivi, notamment sur le point n°12 relatif à la mise en place d'une convention avec les sociétés autoroutières.

Une avancée concrète est désormais actée :

► Une convention va être signée avec une première des quatre principales sociétés autoroutières françaises afin de permettre la levée anticipée des barrières de péage lors du passage des véhicules pénitentiaires.

La signature avec les trois autres sociétés devrait suivre rapidement.

FO Justice prend acte de cette évolution, attendue depuis longtemps.

Même si cet accord a mis du temps à aboutir, il constitue une amélioration réelle des conditions de sécurité pour les agents. Les zones de péage sont en effet des points particulièrement sensibles lors des missions d'extraction ou de transfert, exposant les personnels à des risques accrus.

Cette mesure permettra donc de fluidifier les déplacements et, surtout, de réduire la vulnérabilité des convois pénitentiaires.

► **FO Justice** rappelle toutefois que cette avancée n'est qu'une étape, car nous le martelons avec force et sans détour, **l'ensemble du protocole d'Incarville doit être appliqué pleinement et rapidement.**

► **FO Justice** reste pleinement mobilisé et ne lâchera rien sur le suivi et la mise en œuvre concrète de l'ensemble des engagements pris.

FO Justice continuera d'agir pour la sécurité, la reconnaissance et les conditions de travail des Personnels

